

## Compte rendu – Conseil municipal du mardi 17 mai 2016.

**Présents** : Patrick Chevrier, Olivier Collet, Katia Delecroix, Karine Delhaye, Séverine Génin, André Loisant. Sandy Renaudin, Jean Marie Schlienger, Jean Vaubourg

**Absents excusés** : Pierre Zen, Michel Laurent.

Olivier Collet est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé.

Le maire demande au conseil d'approuver l'ajout suivant à l'ordre du jour :

« Autorisation de signer les actes de ventes de terrains communaux. »

qui est accepté à l'unanimité.

1. Le maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer les actes de vente des terrains de la ZA24 à des particuliers. Le tarif de la partie non constructible située au-delà de 50 mètres de la voie communale de la ZA24 est fixé à 0€40 par mètres carrés.

**Résultat du vote** : Oui : 9 Abs : 0 Non : 0

2. Le maire propose les décisions modificatives budgétaires suivantes :

- 1225€ d'amortissement de subvention sont transférés du compte 131~~xx~~ au compte 13918.

- 230€ sont transférés en dépense d'investissement pour payer la publicité par voie de presse de la carte communale.

**Résultat du vote** : Oui : 9 Abs : 0 Non : 0

3. Le maire informe le conseil municipal que la longueur de l'extension de réseau électrique pour alimenter les ZA4 et ZA5 est estimée à 152 mètres. Le coût de l'extension de 14 200€ TTC est subventionné à 85 % par le conseil départemental. Le maire demande de pouvoir signer l'engagement de travaux auprès du SMEDEV sous réserve de la réalisation de l'achat/vente du terrain. La partie restante, 2130€, sera refacturée au futur propriétaire.

**Résultat du vote** : Oui : 9 Abs : 0 Non : 0

4. Le maire informe le conseil municipal qu'une extension de réseau électrique, en vue de raccorder la ZA24, comprenant trois boîtes de raccordement est proposée par le SMEDEV pour une somme de 13 800€ dont 6 762€ incombant à la commune. Il semble que des solutions avec uniquement deux boîtes soient réalisables et moins onéreuses. Le conseil autorise le maire à engager les travaux et une réflexion doit être engagée sur la solution à retenir.

**Résultat du vote** : Oui : 9 Abs : 0 Non : 0

5. Le maire propose d'augmenter les tarifs de la location de la salle de convivialité de 10€ au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par délibération.

**Résultat du vote** : Oui : 6 Abs : 0 Non : 3

Un cendrier fixe, à visser au mur, sera acheté.

### Questions et informations diverses :

- La fibre arrive à Bouxurulles en novembre.
- Un étang a été réalisé en forêt par une association de Pont sur Madon pour préserver l'existence d'une certaine race de crapauds.
- Une réunion de prise de contact avec les communautés de communes de Mirecourt et Dompierre est imminente. Les deux communautés pratiquent des facturations différentes des ordures ménagères.